

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclamés, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas : Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
18 Septembre 1875.

## Bulletin politique.

Le public doit commencer à ne rien comprendre aux affaires de l'Orient ; il aurait besoin, pour n'être pas dérouter, de connaître les habitudes de la Porte, les préoccupations diverses des puissances, les sentiments et les mots d'ordre secrets auxquels obéissent les populations chrétiennes. Les télégrammes qui nous parlent de l'insurrection comme étant convaincue et du gouvernement turc comme maître du terrain égarent l'opinion : l'insurrection n'est pas vaincue. Seulement on tire moins de coups de fusil, et, comme les puissances ont l'air de s'en mêler, les populations voient venir.

Nous assistons en ce moment à une comédie de pacification : les consuls, chargés de s'entendre avec les chefs des insurgés, sont par voie et par chemin ; ils les suivent à la piste et puis ils la perdent ; ils s'engagent en divers points comme pour une battue, et les chefs, par leurs marches et leurs contre-marches, se dérobent aux poursuites diplomatiques ; ils tournent le dos aux consuls pour ne pas avoir à déposer les armes. S'ils finissent par se laisser joindre, ils leur diront poliment que leur intervention manque de poids décisif ; et si les consuls les invitent à soumettre leurs griefs au commissaire du gouvernement de Stamboul, les chefs leur répondront qu'ils n'ont aucune confiance dans les promesses des Turcs. L'intervention, pour être efficace au profit de la paix, devra prendre d'autres formes : de là peuvent sortir de sérieuses difficultés. Outre que le sultan se passerait d'une plus grave délibération des puissances dans une affaire qui le regarde, elles pourraient bien ne pas s'entendre pour les solutions. Ces sortes de perspectives n'échappent pas au regard des chefs de l'insurrection ; ils y trouvent des raisons pour entretenir les dispositions bellicieuses, les résistances et les espérances.

Le discours du prince Milan n'a pas manqué d'habileté ; il ne compromet rien, n'offense personne, et ne renonce à rien. Nous ne croyons pas qu'aucun cabinet lui ait conseillé l'appel aux armes, mais nous croyons que la Russie, l'Allemagne et l'Autriche ne lui ont pas fait entendre le même langage, et que les conseils ont eu leurs nuances ; le prince Milan s'est tiré d'affaire devant une Assemblée qui aurait volontiers sonné le clairon et devant un peuple impatient de se lever. Les suprêmes résolutions de la Serbie demeurent en définitive subordonnées au redressement des griefs, aux satisfactions sollicitées.

On a débité tant d'erreurs et de niaiseries sur les réformes civilisatrices en Turquie qu'on ne sait rien chez nous sur la vraie situation des chrétiens de l'Orient ; on ne se doute pas de l'intolérable dureté qui préside à la levée des impôts, des dénis de justice, de la persistante brutalité d'un disciple de Mahomet à l'égard d'un disciple de Jésus-Christ ; on ne s'imagine pas l'effroyable incurie turque qui empêche et paralyse tout. Lorsqu'un firman réparateur est publié, comme vient de faire Abdul-Aziz, les ambassadeurs à Constantinople se réjouissent de leur succès et félicitent le sultan ; mais la parole du padischah devient bientôt lettre morte ; l'Iman des Imans, l'Ombre de

Dieu veut seulement amuser le monde diplomatique, et ne fera pendre personne pour avoir désobéi aux lois favorables aux gjaours. Que de décrets en faveur des chrétiens depuis cinquante ans ! que d'engagements pris devant l'Europe et dans les formes les plus solennelles ! Tout cela a été vain, toute promesse de ce genre sera oubliée, parce que la haine du nom chrétien demeure l'implacable loi du Coran.

Il faudra, non pas des mots, mais des actes pour que les Principautés, en ce moment émuës, consentent à rentrer dans le repos. La Serbie restera vivement attentive jusqu'à ce que l'Herzégovine et la Bosnie aient obtenu ce qu'elles désirent ; elle voudra ensuite obtenir quelque chose pour elle-même, et les Monténégrins agiront exactement comme les Serbes. Les deux peuples suivront la même conduite, braveront les mêmes hasards, poursuivront le même but. Ils savent que la diplomatie incertaine peut jeter des bâtons dans la route, mais ils savent aussi que rien n'empêchera la chute du Croissant en Europe.

Il devient de plus en plus évident que la politique allemande accroît les difficultés dans la question qui nous occupe. La politique qui a fait l'unité germanique a besoin de diviser au dehors. Quand la question de l'Herzégovine s'est présentée, notre premier mot a été de dénoncer le dessein de brouiller l'Autriche avec la Russie. L'annexion de l'Herzégovine et de la Bosnie fait partie des plans de l'Autriche, et M. de Bismark a dit à François-Joseph : « Prenez ces deux provinces, ne vous gênez pas, je suis derrière vous. » C'était un piège ; le cabinet de Vienne n'y est pas tombé ; il n'ignorait pas que l'annexion aurait déplu à Saint-Petersbourg. Il a hautement désapprouvé l'insurrection et tout fait pour la décourager, afin de ne pouvoir être soupçonné de convoitise.

L'Autriche s'est comportée selon les besoins de l'heure présente, mais sa clairvoyance a excité la mauvaise humeur du terrible chancelier de Berlin. Cette humeur se reflète dans les feuilles prussiennes, le mécontentement s'exhale en menaces. Ces dissidences qui ne permettent pas de croire à l'entente parfaite des trois puissances du Nord dans les affaires de l'Orient, ne simplifieront pas la solution de la question danubienne. Nous ne serions pas étonnés que M. de Bismark fit de son mieux pour souffler la guerre au cœur des Serbes et des Monténégrins. La guerre est devenue le premier et le dernier mot de sa politique ; toute guerre servirait ses desseins.

Il faut donc attacher ses regards du côté de l'Orient, si l'on veut s'éclairer sur la marche des choses européennes. Le spectacle actuel se compose de sages qui font tout pour la paix et de violents qui aspirent aux grandes secousses. Nous avouons que c'est un tour de force que tous ces canons muets lorsqu'ils sont chargés partout ; combien de temps encore se prolongera-t-il ? Nul ne le sait ; mais comment ne pas reconnaître l'irrégularité profonde et le trouble moral que révèlent de telles situations ? On dirait que les Etats sont en l'air, et que les bases manquent au monde.

POUJOLAT.

## Chronique générale.

Aurait-on renoncé, dans les rangs des radicaux, à provoquer une scission dans le mi-

nistère ? Toujours est-il que l'Indépendance belge, qui annonçait la chute de M. Buffet à très-bref délai, mentionne un bruit « qui s'accrédite fort dans les sphères officieuses, » et d'après lequel les deux ministres seraient convenus de préparer, chacun de son côté, le programme du cabinet pour la dernière session.

Ces deux programmes seraient discutés dans les conseils qui se tiendront jusqu'à la fin d'octobre. On prendrait dans l'un et dans l'autre s'il était possible. Il n'est qu'un point sur lequel les deux ministres se seraient mis préalablement d'accord : c'est la défense absolue aux candidats de faire publier des professions de foi basées sur la condition de révision.

Nous donnons ce nouveau bruit pour ce qu'il vaut.

On annonce une nouvelle évasion à la Nouvelle-Calédonie : trois déportés se seraient échappés sur une embarcation. Le gouverneur a interdit que des prisonniers soient employés au service des particuliers.

Divers journaux annoncent que lundi M. Thiers a eu, à Vevey, une entrevue avec le prince Gortschakoff ; la « conversation a roulé sur les affaires de l'Europe et sur les chances favorables au maintien de la paix. »

D'autres journaux avaient annoncé la publication prochaine d'un manifeste de M. Thiers, décidée à la suite d'une entrevue de l'ex-président avec MM. Jules Simon et Gambetta. Le fait est contesté et l'on nie que M. Thiers ait vu M. Gambetta.

M. Naquet a fini par pouvoir parler à Marseille. Une troisième réunion privée a été plus heureuse que les deux premières ; l'autorité militaire ne l'a pas interdite, et le député de Vaucluse a donné libre cours à son éloquence devant les intransigeants marseillais. M. Bouchet, qui n'est pas intransigeant, lui donnait la réplique, mais on a remarqué qu'il ne paraissait pas très-convaincu, et l'on se demande s'il ne va pas augmenter le nombre des intransigeants. M. Rouvier, qui avait été invité, n'est pas venu, sous prétexte qu'il avait été prévenu trop tard.

L'infatigable M. Naquet a prononcé, samedi soir, à Gréasque, une conférence à laquelle assistaient environ 200 personnes.

En l'absence des discussions et des votes parlementaires, la presse s'agit dans le vide.

On cite la France qui annonce que le groupe Bocher se rallie ouvertement aux gauches et à l'extrême gauche, moyennant la concession de 20 sièges sénatoriaux sur les 75 à élire par l'Assemblée nationale. Comment la France, très-féconde en nouvelles à sensation, peut-elle connaître ce fait, en l'absence des députés dispersés aux quatre points cardinaux ?

Les nouvelles publiées dans les journaux au sujet d'un congrès bonapartiste qui se tiendrait à Arenenberg, après la session du conseil général de la Corse, sont sans fondement. Les notabilités impérialistes dont on annonce la convocation viennent de passer à Arenenberg l'une après l'autre, et il semble

même y avoir eu un certain calcul pour qu'elles ne se rencontrent pas.

On assure que des personnages du parti qui étaient, pour ainsi dire, tenus à l'écart depuis la mort de Napoléon III, vont être prochainement appelés à jouer un rôle important dans la direction de la politique bonapartiste.

L'Océan de Brest annonce que vingt-sept capitaines de frégate, dont quelques-uns ont à peine atteint l'âge de quarante-neuf ans, viennent d'être mis d'office à la retraite. Ce journal ajoute que le corps des officiers de marine a été très-ému de cette mesure, qui est peut-être légale, mais alors de cette légalité à laquelle s'applique le proverbe : *summa jus, summa injuria*.

D'après la Patrie, parmi les capitaines de frégate ainsi frappés, se trouve M. du Temple, député d'Ille-et-Vilaine, qui serait l'un des plus jeunes. Ne semble-t-il pas qu'on ait visé le député, dont la fermeté a parfois gêné les habiles des centres ?

M. le ministre de la marine mettant d'office M. du Temple à la retraite, tandis qu'il donne, contrairement à la loi Princeteau, de l'avancement à M. Charles Brun, député radical, a droit aux compliments de la presse révolutionnaire.

### Les princes d'Orléans convertis à la République.

Il se répète depuis quelques jours que les princes d'Orléans sont devenus républicains. Il n'y a d'autre raison à ce bruit — d'abord c'est un bruit rasant la terre — qu'une note de journal disant en substance que les princes étaient « absolument décidés à abdiquer dès à présent toute prétention au trône et à se rallier sans réserve à la République. »

Naturellement, les princes, qui auraient fort à faire de discuter avec les journaux, n'ont point relevé cette note. Aujourd'hui on leur demande, on exige presque, avec une indiscretion tout-à-fait discourtuoise, un désaveu ou une approbation. Nous flairons quelque piège derrière cette insistance ; d'autant mieux qu'à notre sens les princes n'ont point à répondre.

Laubardemont ne demandait que six lignes de l'écriture d'un homme pour le faire pendre ! On se contenterait de six paroles pour compromettre les fils et les petits-fils de Louis-Philippe.

Rentrés en France après un long exil, ils n'ont jamais agi en prétendants, et si quelques fidèles obstinés leur reconnaissent encore cette qualité, ils ne le peuvent plus depuis l'entrevue d'août 1873, à Frohsdorff.

Il n'y a plus de prétendants, mais des héritiers. Par malheur, la France n'a pas voulu reconnaître les titres du possesseur légitime. Les princes d'Orléans n'avaient rien à dire quand le chef de la famille royale avait parlé, et, en effet, ils n'ont rien dit.

Que diraient-ils de plus aujourd'hui ? Les bonapartistes, qui se préoccupent de leur silence, n'espèrent pas vraisemblablement qu'ils feront des discours à l'instar de M. Raoul Duval.

Quant à la République, il est peu probable que les héritiers de la maison de Bourbon la considèrent comme la meilleure des monarchies. Mais étant donnés leurs précédents, leur attitude discrète et correcte, il est

moins probable encore qu'ils cherchent à conspirer contre elle.

Ils servent la patrie, comme un d'eux l'a fait, comme les autres ont essayé de le faire pendant la guerre, sans vouloir savoir de quel nom se nomment la discipline et le devoir. Ils donnent le rare et fortifiant spectacle de princes qui n'intriguent point, qui savent se taire et attendre, qui ne servent de ralliement à aucune agitation, à aucune ambition.

Voilà, si nous ne nous trompons, quelle peut, quelle doit être la pensée des princes d'Orléans. Ils ne se sont point ralliés à la République : ils la regardent vivre.

Hâtons-nous bien vite d'ajouter que, de notre côté, nous venons de parler en simples observateurs et que nous nous sommes placés sur le terrain des probabilités, sans avoir la prétention d'être l'interprète d'une pensée qu'après tout nous ne connaissons pas.

\*\*\*

#### Assassinat de Français par les libéraux Espagnols.

Tolosa, 12 septembre.

Un nouveau crime a été commis ces jours-ci par les alphonistes dans le val d'Arran. Une colonne de cipayos et carabiniers sous les ordres du *cabecilla* Tarda, étant venue jusqu'à Léo, y a d'abord fait prisonniers une dizaine de carlistes, parmi lesquels deux Français ; l'un d'eux, M. Augustin Blaiseau, non pas zouave, comme on l'a dit à tort, mais sergent-major au 6<sup>e</sup> bataillon de Lerida. Ce qui a fait prendre M. Blaiseau pour un zouave c'est qu'il en portait l'uniforme. Le 6<sup>e</sup> bataillon de Lerida étant formé des anciens zouaves de S. A. R. l'infant don Alphonse de Bourbon et d'Autriche, on achève d'y user les uniformes qui restaient en magasins lors du départ de l'illustre prince. M. Blaiseau étant tombé prisonnier, on aurait pu croire qu'en égard à sa qualité de Français et en considération des services rendus par le duc Decazes aux alphonistes, il aurait été moins maltraité que ses camarades. Nous pourrions dire ici qu'il a subi un traitement plus mauvais encore. Mais toutes nos explications s'effacent devant la fin de la sanglante tragédie qui vient de se dénouer dans le val d'Arran. D'abord fait prisonnier avec ses compagnons, M. Augustin Blaiseau, avec eux, avait entendu l'ennemi promettre de respecter le sort de ses captifs et de ne point attenter à leur existence. Promesse de lâche ! Deux jours après M. Blaiseau et ses compagnons étaient fusillés sans la moindre procédure.

Le gouvernement et M. le duc Decazes laisseront-ils passer ce nouveau crime sans la plus petite récrimination ?

Ce n'est pas la première fois que l'honneur français est foulé aux pieds par les généraux alphonistes.

Durant l'année 1873, M. le baron de Frostner de Besançon, et M. le docteur Dreyfus, Alsacien, chevalier de la Légion d'Honneur, étaient assassinés par les hordes de Cabrinetty ; ces deux nobles jeunes gens, confiants dans l'immunité dont ils se croyaient revêtus par leur mission toute philanthropique, avaient attendu l'ennemi dans une maison des environs de Prats de Chisanes, où l'un comme infirmier, l'autre comme médecin, soignaient quelques blessés de l'armée carliste. Les blessés furent massacrés, malgré les protestations de MM. de Frostner et Dreyfus, qui eux-mêmes emmenés prisonniers furent bientôt barbaquement fusillés.

Ces deux premiers crimes sont officiellement attestés, l'un par une lettre de S. M. la reine Marguerite de Bourbon à M<sup>me</sup> Anna de Christen, de Besançon, cousine de M. de Frostner, l'autre aussi par une lettre écrite par M. Philippe de Caseneuve, au nom de S. A. R. l'infant don Alphonse de Bourbon et d'Autriche, à M<sup>me</sup> veuve Dreyfus, épouse de l'infortuné docteur.

Plus tard, en 1874, M. Miguel Cardoza de Bethencourt, filleul de S. M. D. Miguel de Portugal, fils d'un honorable négociant établi depuis de longues années à Nantes, et MM. Novi père et fils, chefs d'une maison de commerce bien connue à la Rochelle, plusieurs fois récompensés dans les grandes expositions industrielles, étaient aussi assassinés à Alpens dans des conditions d'atrocité inouïe. On leur arrachait d'abord les yeux, on leur coupait les oreilles, on mutilait tout leur corps, avant de les achever. Puis on les laissait expirer au milieu d'incroyables insultes et d'épouvantables douleurs.

Le vol étant aussi le mobile de tous ces meurtres, les bandits coupaient le doigt de M. Novi père pour en extraire une bague d'un grand prix qui ne pouvait en sortir.

Peu de temps après, M. de Jover, fils du baron de ce nom, subissait à peu près le même sort que ces malheureux.

L'année passée, vers le mois de novembre, M. Alfred Rostan, docteur en médecine, attaché à la brigade de Lérida, était également fusillé au val d'Arran, le même jour que le brigadier cantonnaliste Pozas et les siens.

Quand donc l'armée alphoniste cessera-t-elle de faire aussi peu de cas du nom français ?

Ah ! si la France eût voulu ! Si au lieu de nous persécuter, M. le duc Decazes eût maintenu la balance égale entre le gouvernement de Madrid et celui de don Carlos, il y a longtemps que nous serions à même, sinon d'empêcher, au moins de châtier d'aussi odieux attentats contre les fils d'une nation que nous aimons tant, malgré les injustices de son gouvernement à notre égard.

Mais peut-être est-il encore temps. Puisse la conduite des généraux alphonistes éclairer le gouvernement du maréchal de MacMahon et lui inspirer une attitude plus équitable à l'avenir.

J. B.

Pour extrait : DE SAINT-CHERON.

\*\*\*

Nous avons parlé en son temps du concours des timbres-poste.

Voici le résultat officiel de ce concours :

Le prix de 1,500 francs a été décerné à M. Jules-Auguste Sage, pour un projet représentant « le Commerce et la Patrie s'unissant et régissant sur le monde. »

Deuxième prix, 500 francs, à M. J.-C. Chaplain, pour un dessin représentant « la France assise. »

Troisième prix, 300 francs, à M. Picault, pour un modèle représentant « la Pensée prenant son vol et répandant la lumière. »

Les nouveaux timbres feront prochainement leur apparition.

\*\*\*

#### INONDATIONS.

On écrit de Béziers :

« La ville de Saint-Chinian offre un aspect navrant sur ses deux rives. La rivière de Vernazobres a emporté deux rues entières en moins d'une demi-heure. On compte 420 maisons détruites.

« Le chiffre des victimes est considérable, on en compte déjà 88 en désignant les noms, sur une population de 3,500 habitants. La population et les pompiers de Béziers rivalisent de zèle ; on attend le détachement du génie qui a été annoncé.

« MM. Ayraud et de Montravel, sous-préfets de Béziers et de Saint-Pons, sont arrivés sur les lieux avec un agent-voyer et l'ingénieur des ponts et chaussées.

« A Saint-Pons, et dans le vallon de la rivière le Jaur, il n'y a que des pertes matérielles, mais elles sont considérables sur le parcours situé entre Saint-Pons et en amont de Riols et Olargues jusqu'à l'embouchure de la rivière, où presque tous les usines, les moulins, les ponts et les habitations ont été emportés en un seul instant.

« Les communications télégraphiques sont interrompues entre Saint-Pons, Puysserguiers et Béziers. La route située entre Saint-Pons et Saint-Chinian est coupée. »

Une autre correspondance nous apprend que 60 cadavres ont été portés au cimetière de Saint-Chinian ; pas un n'a pu être enterré de suite ; la gendarmerie a été obligée d'intervenir pour faire creuser les fosses.

On évalue à 400 le nombre des victimes.

Dans le reste de l'arrondissement, les pertes matérielles sont considérables, mais il n'y a pas d'autres victimes.

Montpellier. — Les désastres causés par les nouvelles inondations sont terribles ; cependant, la ville de Montpellier a été entièrement épargnée, malgré la crue du Verdouson qui n'a détruit qu'une maison abandonnée ; mais malheureusement, du côté de Béziers, les victimes sont nombreuses.

Béziers. — La vallée de Narouse est complètement ravagée ; les pertes sont incalculables.

A Florensac, vingt maisons sont détruites ; les dommages sont immenses.

En amont de la rivière de l'Hérault, de nombreux villages ont souffert. Plusieurs

paysans se sont noyés en cherchant à fuir.

Les eaux, en se retirant, ont laissé sur le sol une couche de boue de 50 centimètres d'épaisseur dégageant une odeur fétide.

Le village de Saint-Chinian est celui qui a le plus souffert ; une trombe épouvantable a dévasté un quartier dont la surface est de huit hectares et dont il reste à peine quelques vestiges.

Le chiffre officiel des maisons détruites est de cent vingt-quatre. On parle de cent quarante morts.

M. de Vallavieille, préfet de l'Hérault, est arrivé mardi avec l'ingénieur en chef du département ; ils ont immédiatement pris toutes les mesures commandées par les circonstances.

Quarante hommes du génie, venus de Montpellier, travaillent au déblaiement, cherchant les cadavres sous les décombres, mais ils en trouvent peu, car presque tous les corps ont été emportés dans la campagne.

Bordeaux. — 16 sept. Les dernières dépêches du haut de la rivière, dit la Gironde, sont beaucoup plus rassurantes ce matin. Le Tarn était à peu près rentré dans son lit, dans l'après-midi d'hier. Le Lot décroissait d'une manière très-sensible, et enfin la Garonne, à Agen, n'avait plus que 3 mètres au-dessus de l'étiage, dans la soirée.

Aujourd'hui, la Garonne ne charrie que quelques objets flottants ; mais les courants sont encore très-rapides.

Malgré les dangers que cette crue pouvait amener pour les navires mouillés sur notre rade, en entraînant de si grosses épaues, aucun accident n'était encore arrivé ce matin.

La journée terminée, il n'y a donc plus rien à craindre.

#### LE BACCALURÉAT ÈS-SCIENCES.

Nouvelle réglementation.

On sait qu'aux termes du dernier paragraphe de l'article 3 de la loi du 19 juillet dernier sur la liberté de l'enseignement supérieur, le baccalauréat ès-lettres et le baccalauréat ès-sciences resteront exclusivement conférés par les Facultés de l'Etat.

Déjà un décret du Président de la République en date du 25 juillet 1874, rendu sur la proposition de M. de Cumont, alors ministre de l'instruction publique et des cultes, avait introduit de nombreuses et importantes modifications dans la collation du grade de bachelier ès-lettres.

On se rappelle notamment que, d'après les prescriptions des articles 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 de ce décret, nul ne peut, sauf le cas de dispense, se présenter à l'examen du baccalauréat ès-lettres s'il n'est âgé de seize ans accomplis ; que cet examen comprend désormais deux séries d'épreuves ; que les épreuves de la deuxième série, qui consistent en une composition française sur un sujet de philosophie, en une traduction en français d'un texte de langue vivante, ainsi qu'en interrogations sur les parties de la philosophie, de l'histoire et de la géographie enseignées dans la classe de philosophie des lycées, sur les sciences dans la limite du plan d'études des lycées pour la classe des lettres et sur une langue vivante, ne peuvent être subies qu'un an après que le candidat est sorti avec succès de celles de la première série, qui consistent en une version latine, une composition en latin, en explications portant sur des textes des auteurs français, latins et grecs, prescrits dans les lycées pour la classe de rhétorique, et en interrogations sur les parties de l'histoire et de la géographie enseignées en rhétorique dans les lycées, et sur les principales notions de rhétorique et de littérature, et qu'enfin la division des épreuves deviendra obligatoire à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1875.

Nous apprenons que des réformes non moins nombreuses et non moins importantes et pour ainsi dire analogues, seraient sur le point d'être introduites dans la collation du grade de bachelier ès-sciences, après avoir fait l'objet des délibérations du conseil supérieur de l'instruction publique.

Il y aurait désormais, nous assure-t-on, trois sortes de baccalauréat ès-sciences : en premier lieu, un baccalauréat ès-sciences proprement dit, ou, mieux, un baccalauréat ès-sciences élémentaires, puis un baccalauréat spécial pour les sciences mathématiques, et un baccalauréat spécial pour les sciences physiques.

Pour être admis à subir les épreuves du baccalauréat spécial pour les sciences mathématiques, il faudrait être pourvu du diplôme de bachelier ès-sciences élémentaires.

Pour être admis à subir les épreuves du baccalauréat spécial pour les sciences physiques, il faudrait être pourvu soit du diplôme de bachelier ès-sciences élémentaires, soit du diplôme de bachelier ès-lettres.

Les dénominations actuelles de baccalauréat ès-sciences complet et de baccalauréat ès-sciences restreint pour la partie mathématique seraient en conséquence supprimées ; mais ceux qui sont en ce moment titulaires de ce dernier grade pourraient obtenir le diplôme de bachelier ès-sciences proprement dit, en subissant avec succès un examen sur la partie mathématique.

Quant aux candidats à la licence ès-sciences mathématiques et à la licence ès-sciences physiques, ils devraient être pourvus du diplôme de bachelier ès-sciences spécial pour les sciences mathématiques.

Les candidats à la licence ès-sciences naturelles devraient justifier du même grade, ou être pourvus des diplômes de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences physiques.

Enfin, à partir du 4<sup>er</sup> novembre 1876, les aspirants au grade de docteur en médecine et les élèves en pharmacie qui aspirent au titre de pharmacien de 4<sup>o</sup> classe ne pourraient prendre leur première inscription sans être pourvus du diplôme de bachelier ès-sciences physiques.

Quant à l'examen des aspirants au baccalauréat ès-sciences proprement dit, il comprendrait une épreuve écrite consistant en une version latine présentant les difficultés qui se rencontrent dans les versions latines données aux élèves des classes de troisième des lycées et une composition sur un sujet de mathématiques et sur un sujet de physique, et une épreuve orale consistant dans l'explication à livre ouvert d'un auteur latin et d'un auteur français, et en interrogations sur une langue vivante, sur les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire, la géographie et la philosophie, conformément au programme de la classe de seconde année de mathématiques élémentaires.

L'examen des candidats au baccalauréat spécial pour les sciences physiques consisterait en deux compositions écrites sur un sujet de physique et sur un sujet de sciences naturelles, et en interrogations sur les mathématiques élémentaires, la physique, la chimie et les sciences naturelles.

L'examen des candidats au baccalauréat spécial pour les sciences mathématiques comprendrait une composition écrite sur un sujet de mathématiques spéciales et des interrogations sur les matières scientifiques enseignées dans la classe des mathématiques spéciales des lycées.

Les agrégés des Facultés et à leur défaut des docteurs désignés annuellement par le ministre, après avis des doyens et du docteur d'académie, pourront être appelés à compléter le jury d'examen qui sera formé, pour le baccalauréat ès-sciences proprement dit, des trois professeurs de la Faculté des sciences et d'un professeur de la Faculté des lettres, et, pour l'un ou l'autre des baccalauréats spéciaux ès-sciences mathématiques et ès-sciences physiques, de trois membres de la Faculté des sciences.

Toutes les parties de l'examen seraient obligatoires, et, soit à l'épreuve écrite, soit à l'épreuve orale, l'ajournement ne pourrait être prononcé qu'en vertu d'une délibération du jury.

Enfin, nous ajouterons que nul candidat ne pourrait, sauf dispense accordée par le ministre de l'instruction publique et des cultes, se présenter à l'examen du baccalauréat ès-sciences proprement dit, s'il n'était âgé de seize ans révolus, ce qui, par conséquent, porterait, comme pour le baccalauréat ès-lettres, à dix-sept ans l'âge auquel on pourrait être admis aux épreuves du baccalauréat spécial pour les sciences mathématiques, et à dix-sept ans et demi l'âge auquel pourraient prendre leur première inscription les aspirants au grade de docteur en médecine.

(Journal des Débats.)

#### Etranger.

ALLEMAGNE.

On lit dans la Correspondance franco-italienne :

Nous sommes en mesure d'affirmer que le voyage de l'empereur d'Allemagne à Milan dans les premiers jours de septembre.

On nous assure, d'autre part, que, conformément aux usages diplomatiques, le cabinet de Berlin se serait abstenu de prévenir le cabinet de Rome de la réalisation de ce voyage, et qu'il aurait fait connaître directement à Victor-Emmanuel la résolution de l'empereur Guillaume.

#### ITALIE.

Voici quelques chiffres qui constatent une certaine éloquence les résultats de la situation italienne.

En 1859, les revenus des divers Etats qui composent aujourd'hui l'Italie, additionnés ensemble, formaient un total de 509,428,891 fr. Les dépenses n'étaient que de 490 millions 244,300 fr., ce qui donnait un excédant de revenu de 21,082,729 fr.

Aujourd'hui, les impôts atteignent un total de 4 milliards 396,307,886 fr.; les dépenses sont de 4 milliards 494,452,530 fr. Le déficit est donc de 97,844,644 fr. Les chiffres des dépenses, 612 millions affectés au service de l'intérêt de la dette nationale.

Les impôts triplés, l'excédant de revenus en déficit, voilà les bienfaits de l'unité italienne.

On en pense les Italiens ?

Les fêtes en l'honneur de Michel-Ange ont commencé dimanche à Florence.

Toutes les autorités, des députations du Sénat et de la Chambre des députés, quelques membres du corps diplomatique, le corps consulaire, des députations de comités italiennes et étrangères, des instituteurs, des sociétés artistiques, littéraires et ouvrières et de beaucoup d'associations, des journalistes italiens et étrangers et des bandes de musiciens ont visité les monuments et admiré les œuvres de Michel-Ange.

#### TURQUIE.

L'Hour publie ce télégramme :

« Vienne, le 14 septembre.

Des avis de Bucharest annoncent que le gouvernement ne fait qu'augmenter de jour en jour contre le prince Charles et contre les Allemands.

Le bruit court que le gouvernement a découvert un complot ayant pour but le renversement du prince Charles et la proclamation du prince Milan de Serbie comme empereur souverain de la Roumanie. »

Nous reproduisons cette nouvelle sous toutes réserves.

Cettinje, 14 septembre.

(Source slave.) — Plusieurs engagements ont eu lieu aujourd'hui sur différents points. Partout les Turcs auraient été forcés de se retirer.

Les insurgés, notamment, auraient remporté de grands avantages à Bohar. (Havas.)

EXTRAIT LIEBIG. — Bien des ménagères ont découvert qu'avec un peu d'extrait de viande dissous dans l'eau et avec addition de légumes et du sel ordinaires, on peut faire un potage succulent. Et le public l'ignore à son tour, puisqu'il souffre qu'on lui serve dans les restaurants un mauvais bouillon préparé avec des déchets de tout genre, quand il est si facile d'avoir le meilleur potage préparé en un instant, au moyen de l'extrait de viande Liebig. « Cet extrait est précieux pour la préparation des potages, pour les armées et surtout pour les malades, » dit le docteur Poggia, dans son rapport à l'Académie de médecine sur la conservation des viandes.

L'extrait Liebig a été honoré des plus grandes distinctions aux Expositions internationales, et la Compagnie qui a mis à la disposition de tous un aliment aussi important a rendu un service signalé au pays.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

CRUE DE LA LOIRE.

D'après de nouveaux avis reçus d'Orléans, le maximum probable de la crue de la Loire sera, demain dimanche 19 septembre :

A Saumur, vers 4 heures du matin, 4 mètres.

Aux Ponts-de-Cé, vers midi, 3<sup>m</sup> 50 ;

A Montjean, à 10 heures du soir, 3<sup>m</sup> 75.

Voici les dernières dépêches de la crue de la Loire :

« Orléans, 16 septembre.

» Les crues réunies de l'Allier et de la Loire ont atteint hier, à 4 heures du soir, la hauteur maximum de 4<sup>m</sup> 19 à Fourchambault.

» Aujourd'hui, aucune nouvelle d'amont, par conséquent rien d'alarmant. »

« Orléans, 17 septembre.

» Le maximum de la Loire a été observé à Orléans, aujourd'hui, à 6 heures du matin; il s'est élevé à 3<sup>m</sup> 41. On présume que le maximum sera de 3<sup>m</sup> 35 à Nantes et qu'il aura lieu le 19, vers 2 heures du soir.

» Ces dernières présomptions doivent être actuellement altérées par le jeu des marées. »

Hauteur de la Loire, à Saumur :

Vendredi 17, à midi, 0<sup>m</sup> 90 ; à 5 heures du soir, 1<sup>m</sup> 40.

Samedi 18, à 6 heures du matin, 2<sup>m</sup> 70 ; à midi, 2<sup>m</sup> 95.

C'est-à-dire que le fleuve a crû de 2<sup>m</sup> 05 depuis 24 heures.

Le ministre de la guerre a décidé que les engagés conditionnels d'un an appartenant aux armes de l'infanterie et de la cavalerie, actuellement sous les drapeaux, seraient initiés aux différents détails des règlements sur les manœuvres de ces armes.

Les instructions seront données, en conséquence, aux chefs de corps par les généraux commandant les corps d'armée, pour qu'ils aient à imprimer dès à présent la plus vive impulsion à l'étude de ces règlements par les volontaires d'un an, qui doivent quitter l'armée au 1<sup>er</sup> novembre prochain, attendu qu'ils seront interrogés sur les matières qu'ils renferment lors de leurs examens définitifs.

M. Marck vient d'arriver à Angers avec plusieurs de ses artistes, et ouvrira à la fin du mois la campagne théâtrale.

Nous publierons prochainement le tableau de la troupe.

Le président de la Société industrielle et agricole rappelle à MM. les éleveurs de Maine-et-Loire que le 36<sup>e</sup> concours départemental aura lieu à Angers, le dimanche 26 courant, à 9 heures très-précises du matin.

En outre des primes indiquées au programme et s'élevant à la somme de 4,425 fr., il sera distribué aux lauréats des médailles de vermeil, d'argent et de bronze, données par la Société et aussi une médaille d'honneur en or et une médaille d'argent, que M. le ministre de l'agriculture et du commerce a bien voulu mettre à la disposition de la Société à l'occasion de cet important concours départemental.

Une vente à l'amiable d'animaux reproducteurs suivra le concours.

La ville de la Roche-sur-Yon va redevenir la résidence d'un général de brigade. C'est M. le général Janin qui est désigné pour occuper ce poste, resté vacant depuis de longues années.

Nous avons dit que la première partie du réseau des chemins de fer nantais avait été inaugurée le 14 de ce mois.

Le service des voyageurs et des marchandises est en activité de Nantes à Pornic, et il doit fonctionner le 15 novembre prochain dans toute la Loire-Inférieure.

LE MANS. — Segouin, radical de la plus belle eau, clubiste enragé, organisateur d'entrouffements civils, s'était chargé de recueillir le produit d'une quête, faite par les ouvriers du même corps d'état, pour venir en aide à la famille nécessiteuse d'un camarade mort il y a quelques jours. Cette collecte se montait à 49 fr. Segouin, abusant de la confiance qu'on lui accordait, s'était approprié une partie de cette somme et n'avait remis que 15 fr. à la famille. Un ouvrier nommé Martin, aimé et estimé de tous ses camarades, apprenant le fait, alla trouver la famille qui lui donna une attestation constatant qu'elle n'avait réellement reçu que 15 fr. Une plainte fut alors déposée au bureau de M. le commissaire central.

A cette nouvelle, Segouin résolut de se venger. Mercredi matin, il se présenta à l'atelier de M. Guibert, entrepreneur de menuiserie, rue Constantine, demanda Martin et, après quelques paroles échangées avec lui sur le trottoir, il le frappa à la tête avec une queue de billard. Martin tomba baigné dans son sang. M. Gombert, architecte, témoin de cette lâche agression, se précipita au secours de la victime. Pendant ce temps, Segouin prenait la fuite.

Le malheureux Martin est mort dans la soirée. Quant à l'agresseur, il a été arrêté et mis à la disposition du procureur de la République.

#### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 19 septembre 1875,

A 8 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

#### Programme.

1. Pharaon, pas redoublé ..... TILLIARD.
  2. Septuor de Lucie ..... DONIZETTI.
  3. Star of England, polka ..... LAMOTHE.
  4. La Tour des Pins, fantaisie ..... MULLER.
- Ce morceau a valu la médaille d'or à la musique municipale au concours des Sables-d'Olonne.
5. Marche triomphale ..... ROUBIN.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme avant le 30 septembre.

#### Faits divers.

La Gazette d'Auvergne signale un fait regrettable qui s'est passé à Pontmort :

« Un fort détachement d'artillerie, se rendant à Saint-Pourçain pour prendre part aux grandes manœuvres, venait de faire halte au pont du Cheix pour déjeuner. Les officiers de ce détachement, avisant l'avenue ombragée qui conduit à la propriété d'un de nos amis, demandèrent à celui-ci la permission de dresser leur table sous ces ombrages, — permission qui leur fut accordée de la meilleure grâce du monde. La grille leur fut donc ouverte, et on leur offrit même de remiser leurs chevaux dans les écuries du château, ce qui fut accepté.

» Le déjeuner fini, ces messieurs se retirèrent, non sans avoir très-poliment remercié leur hôte de son obligeance.

» Jusque-là, rien que de très-naturel ; mais voici où commencent les regrettables incidents que nous avons à faire connaître :

» Les officiers dont nous venons de parler s'étaient éloignés depuis quelques instants à peine, lorsque survinrent des réservistes du Cantal et de la Haute-Loire, lesquels, sans autre forme de procès, brisèrent les clôtures de la propriété qui venait d'être quittée par MM. les officiers, envahirent le parc, ravagèrent le verger et finalement se précipitèrent en masse dans la maison, en criant : « Du vin ! Il nous faut du vin ! »

» Quelques-uns de ces furieux pénétrèrent avec violence dans la salle à manger, où était servi le déjeuner de la famille, et les plus hardis d'entre eux enlevèrent les carafons de vin et les plats qui couvraient la table, pendant que d'autres mettaient la cuisine au pillage.

» Notre ami, vivement ému par cette agression sauvage, cherchait en vain un officier à qui se plaindre.

» Un sous-officier, à qui il s'adressa, lui tourna insolamment le dos. Ce que voyant, un des soldats se mit à crier : « C'est un Prussien, à l'eau ! à l'eau ! »

» Aussitôt dit, aussitôt fait : notre ami est saisi par ces brutes, enlevé, et porté en un clin d'œil vers la rivière qui coule tout près de la propriété, c'est-à-dire vers la Morge. Il allait y être précipité lorsque les domestiques et les gens de la ferme, accourus à son appel, parvinrent à grand-peine à le délivrer.

» Pendant ce temps, une partie de la même bande, qui avait barré le passage du pont du Cheix, menaçait de jeter par-dessus ce pont le fils de notre ami qui était monté à cheval en toute hâte pour aller quêrir les officiers de ces réservistes ; ceux-ci, après avoir abandonné leurs hommes, se trouvaient à déjeuner dans un cabaret du Cheix.

» Voilà les faits.

» Nous allons oublier d'écrire que, pendant qu'il était traîné à la Morge, notre ami a entendu un des réservistes dire en

propres termes qu'il « voulait l'assassiner. »

» L'autorité compétente a été avisée de ces scènes inouïes. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous avons la plus entière confiance dans la décision qu'elle croira devoir prendre pour châtier, comme il convient, de pareils actes. »

#### On lit dans le Rappel :

« Un habitant de Colombes, près Paris, vient d'avoir la singulière fantaisie de se faire construire... un cercueil en chêne, peint en blanc, et une comète ou brancard à bras, spécialement destinée à transporter au cimetière l'homme et le cercueil, l'un dans l'autre, quand le moment sera venu.

» — J'ai horreur du noir, disait récemment ce fantaisiste personnage à l'un de ses amis, aussi vais-je commander un drap mortuaire entièrement blanc, pour joindre à mes deux autres objets, dans mon cabinet de travail.

» M. G..., le possesseur desdits objets, a voulu que le menuisier lui prit mesure, et il a essayé son cercueil avec le plus grand sang-froid, se plaignant de ce que les planches ne lui laissaient pas les mouvements libres au côté droit, et le changement nécessaire a été fait. »

Une chasse au malfaiteur sur un train en marche, cela ne se voit pas tous les jours. Mais que voulez-vous, nos braves gendarmes ne connaissent pas d'obstacles et il leur était réservé de nous offrir ce dangereux spectacle.

Deux gendarmes de la brigade de Montpellier conduisaient, mardi, deux prisonniers à la maison d'arrêt de cette ville. Du côté de Baillargues, la route qu'ils suivaient côtoie la voie ferrée ; un des prisonniers, d'une constitution athlétique, mit à profit ce voisinage, et, apercevant un train de marchandises qui passait, brisa violemment ses chaînes, s'élança sur la voie et sauta sur un wagon de marchandises.

A la vue de ce fait, sans hésitation et sans calculer le danger, un gendarme laissa son cheval à son camarade et s'élança à la poursuite du fugitif.

Le gendarme voulut monter dans le wagon qu'occupait le prisonnier ; mais ce dernier, qui avait l'avantage de la position, s'y opposa de toute la force de ses poings et de ses pieds.

Enfin, il y parvint. Alors une lutte s'engagea corps à corps. Le gendarme, qui avait son revolver à la main, le déchargea en l'air pour intimider son prisonnier et s'en rendre plus facilement maître ; mais la lutte continua plus acharnée, et ce n'est qu'en gare de Montpellier que le prisonnier, toujours maintenu par le gendarme, put être garrotté et conduit en lieu sûr.

#### Florence, 15 septembre.

Les fêtes du centenaire sont terminées ; la dernière journée a été consacrée à la littérature. Les académies réunies de la Crusca et des beaux-arts ont donné, dans l'ancienne salle du Sénat au palais des Uffizzi, ce qu'on appelle en Italie un festival littéraire. C'est le président de l'académie, M. Conti, qui a ouvert la séance ; son discours a été très-applaudi, mais le grand succès de ce tournoi a été pour le sculpteur Dupré, qui a trouvé des pensées sublimes, et de magnifiques inspirations en parlant de l'immortel Buonarroti. M. Peruzzi, profitant de l'émotion profonde qui s'était emparée de l'auditoire, a proposé avant de se séparer une visite en corps à la maison du Dante. Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme. Le soir, la ville était resplendissante de lumières, l'embrasement des collines produisait un effet véritablement saisissant.

#### On veut rétablir les lanciers !

Eh ! mon Dieu, pourquoi faire ? Ne pouvons-nous vivre sans lanciers ? Depuis que les lanciers sont supprimés, nous ne nous portons pas plus mal. Le péril social, le fameux péril social, serait-il menacé, et nécessiterait-il une reconstitution en règle des cavaliers à czapska ?

Ce bruit doit être inexact, et, en ce qui les touche, les lanciers, mieux vaudrait encore les danser que les rétablir.

Pour les articles non signés : P. GODET.

**Théâtre de Saumur.**  
**Dimanche 19 septembre 1875.**  
 Représentation extraordinaire donnée par le prince noir

**BEN-ALI**  
 Célèbre nègre de Galham (Afrique), fils du roi Boubha-Karsada,  
 ET LE PROFESSEUR HONGROIS  
**VELLE**  
 Qui a obtenu les plus grands succès aux théâtres de l'Ambigu et du Châtelet, de Paris.

Pour la première fois à Saumur :  
 Les ESPRITS FRAPPEURS, secret du comte de Cagliostro et de Hume.  
 La MAIN PARLANTE, mystères africains.  
 La TRANSFORMATION DE L'ÂME.  
 L'ESCLAVE INDIENNE.  
 NOUVELLES EXPÉRIENCES MERVEILLEUSES.

1<sup>re</sup> partie  
 Par le prince noir.

1. Les objets animés. — 2. Le feu de Satan. — 3. Les fruits africains. — 4. Un spectre en poche.

— 5. La poule du Sénégal. — 6. Un souper au désert.

2<sup>e</sup> partie.  
 1. La corde des Médiums. — 2. L'aquarium des Mille et une Nuits. — 3. La chaîne enchantée. — 4. Transformation aérienne. — 5. Ben-Ali effrayé.

3<sup>e</sup> partie.  
 Expériences scientifiques et mystérieuses par le professeur VELLE.

1. Le bouquet spirite. — 2. La jarretière de la reine des Indes. — 3. La main parlante. — 4. Les esprits frappeurs. — 5. La transformation de l'âme, phénomène merveilleux et frappant.  
 On commencera à 8 h. précises.  
 Prix des places ordinaire.  
 S'adresser, pour la location des loges, chez M<sup>me</sup> Thuau, et, pour se procurer des cartes à l'avance, chez le concierge du Théâtre.

M<sup>lle</sup> BERGAULT a l'honneur de prévenir les familles que la rentrée des classes de son pensionnat est fixée au lundi 20 septembre.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>,

aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les vingt premiers fascicules sont en vente.

L'Univers illustré publie, cette semaine, un numéro du plus vif intérêt. Parmi les sujets qu'il fait passer sous ses yeux, nous citerons : L'arrivée à Rouen des réservistes du 3<sup>e</sup> corps ; un superbe portrait de Michel-Ange, d'après une peinture de l'immortel artiste dont le quatrième centenaire vient d'être célébré à Florence ; la fête des Loges, dans la forêt de Saint-Germain ; une carte de l'Herzégovine et des régions voisines ; un bivouac d'insurgés herzégoviens, près de Mostar ; la statue de Chateaubriand, inaugurée il y a quinze jours à Saint-Malo ; le tombeau de l'illustre écrivain, sur le rocher du Grand-Bé, dans la rade de Saint-Malo ; le portrait du capitaine Webb, qui vient de traverser la Manche à la nage, etc., etc.

Nous n'avons pas besoin de pousser plus loin cette énumération, pour montrer à quel point cet excellent journal est attrayant et varié. Nous ajouterons seulement que la partie littéraire de l'Univers illustré est à la hauteur de sa partie artistique.

**Eviter les contrefaçons**  
**CHOCOLAT**  
**MENIER**  
**Exiger le véritable nom**

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
**Service d'été.**

Départs de Saumur pour Poitiers :  
 6 heures 10 minutes du matin.  
 11 — 20 — — —  
 7 — 35 — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :  
 6 heures — minutes du matin.  
 10 — 45 — — —  
 6 — 50 — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 SEPTEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	65 85	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	755	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	730	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 75	»	»	Crédit Mobilier.	173 75	»	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	735	»	»
5 % jouiss. novembre.	104 15	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	550	»	»	Société autrichienne, j. janv.	618 75	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	»	2 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	226	»	»	Est, jouissance nov.	580	»	»	Orléans.	315 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	472 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	972 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	313	»	»
— 1865, 4 %	492 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	697 50	3 75	»	Est.	311 75	»	»
— 1869, 3 %	346 25	»	»	Nord, jouissance juillet.	1178 75	»	1 25	Nord.	316 75	»	»
— 1871, 3 %	325	»	»	Orléans, jouissance octobre.	997 75	»	»	Ouest.	310	»	»
— 1875, 4 %	467 50	1 25	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	620	»	2 50	Midi.	309 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	23	»	»	Deux-Charentes.	289 75	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1067 50	12 50	»	Vendée.	224	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	495	»	»	Société Immobilière, j. janv.	23	»	»	Canal de Suez.	525	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	315	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	915	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
**(Service d'été, 3 mai 1875).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
 6 — 45 — — — omnibus.  
 9 — 1 — — — omnibus.  
 1 — 33 — — — soir, omnibus.  
 4 — 19 — — — omnibus.  
 7 — 23 — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
 3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.  
 5 — 30 — — — omnibus.  
 9 — 50 — — — express.  
 12 — 38 — — — soir, omnibus.  
 4 — 44 — — — omnibus.  
 10 — 28 — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

Etude de M<sup>e</sup> BERNIER, notaire à Loudun (Vienne).

**A VENDRE**  
**PAR ADJUDICATION**  
**EN DEUX LOTS**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),  
**Le dimanche 10 octobre 1875, à midi,**

**1<sup>o</sup> LA BELLE TERRE**  
 DE  
**LA GUÉRINIÈRE**

Située commune de Guesnes, canton de Monts-sur-Guesnes (Vienne),  
 Comprenant un château moderne, situé au centre de la propriété, terres labourables, vignes, prés, étang, bois taillis, réserves, futaies, bruyères.  
 Propriété de revenu et d'agrément, à 42 kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer des Sables-d'Orlonne à Tours et de Poitiers à Saumur.  
 Belle chasse.  
**Contenance : 530 hectares. — Mise à prix : 700,000 francs.**

**2<sup>o</sup> LA PROPRIÉTÉ DU CALVAIRE**

Située ville de Loudun,  
 Comprenant une jolie maison bourgeoise à deux étages, avec tourelles aux quatre angles, jardin anglais et jardin potager.  
**Contenance : 1 hectare 20 ares 40 centiares. — Mise à prix : 35,000 francs.**  
 Le tout dépendant de la succession de M. Octave LACHAMBRE.

Etude de M<sup>e</sup> BAILLIF, notaire à Angers.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
**LA METAIRIE**  
 DE  
**LA BARDONNIÈRE**

Située commune des Cerqueux-de-Maulévrier, canton de Cholet (Maine-et-Loire).  
 Composée de :  
 Bâtimens d'habitation et d'exploitation, cours et jardins, d'une contenance de..... h. 85 a. 15 c.  
 Terres labourables. 28 06 91  
 Prés..... 5 78 61  
 Total..... 54 70 67

S'adresser audit M<sup>e</sup> BAILLIF.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**  
 PAR ADJUDICATION,  
 Le dimanche 26 septembre 1875, à l'heure de midi,

A Allonnes, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire.

1<sup>o</sup> La coupe de 10 hectares 11 ares environ de bois taillis, essence de chêne, dite la deuxième des Loires ;  
 2<sup>o</sup> La coupe d'une châtaigneraie ;  
 Le tout dépendant de la terre du Bellay, commune d'Allonnes.  
 S'adresser :  
 Pour visiter les lieux, à M. Denrussé, régisseur de la terre du Bellay ;  
 Et, pour prendre des renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 DE SUITE  
**OU A LOUER**  
 Pour le 24 juin 1877,  
**LE GRAND HOTEL**  
**D'ANJOU**

Situé à Saumur, rue d'Orléans.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (427)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
**JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ**  
 Au Chapeau.  
 Commune de Saint-Lambert,  
 Comprenant :  
 Maison d'habitation avec jardins et terrasse, cour et caves.  
 S'adresser à M. JACOT, négociant à Saumur, rue d'Orléans, ou à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire. (430)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**  
 Le dimanche 19 septembre 1875, à midi,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,  
**DES BIENS**

Ci-après,  
 Dépendant de la succession de M. Jacques LEROUX.  
 A Saint-Jacques, près la Levée-Neuve, en Saint-Lambert, une propriété, consistant en maison ayant deux chambres à feu, avec four, écurie, toitures, grange, et 71 ares 50 centiares de terre labourable, affée de vigne et d'arbres fruitiers ; le tout dans un ensemble, joignant M. Morillon, la ferme des Gagneries et la rue Saint-Jacques.  
 On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication, pour la totalité ou pour partie.  
 S'adresser audit notaire ou à M. Charles LEROUX, à Saumur, rue Verte, n<sup>o</sup> 6. (404)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**Ensemble ou séparément.**  
 Commune de Dampierre, rue Morin.

1<sup>o</sup> Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.  
 2<sup>o</sup> Un jardin, bien affrui, contenant 12 ares.  
 3<sup>o</sup> Un clos de vigne blanche, contenant 33 ares.  
 4<sup>o</sup> Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.  
 S'adresser audit notaire. (438)

**A VENDRE**  
**UN CLOS**  
 Au Pont-Fouchard.  
 S'adresser à M. VINSONNEAU, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 66. (399)

**A VENDRE**  
**UN FOUFRE**  
 D'une contenance d'environ trente-deux barriques.  
 S'adresser au bureau du journal.

**UNE MAISON DE BLANC**  
 demande un apprenti.  
 S'adresser au bureau du journal.

**HOTEL**  
**DE L'ESPÉANCE**  
 Rue de la Petite-Bilange,  
**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean 1876

**A VENDRE**  
 D'OCCASION,  
 UNE TABLE acajou, à rallonges, de douze couverts ;  
 UNE GLACE à cadre d'ébène, de 1 mètre 30 sur 90 centimètres.  
 S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**  
 DENTISTE  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LIEBIG**  
**BOUILLON INSTANTANÉ**  
 ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX  
 Pour Soupes et pour Assaisonnements  
 QUATRE MÉDAILLES D'OR  
 TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR  
 1867, 1868, 1869, 1872, 1873  
 Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne  
 Mis hors concours — Lyon 1873  
 SE VEND PARTOUT  
 EN GROS : 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

**21,000 Batteuses 21,000**  
 à bras et à la force de deux chevaux, d'un nouveau système, ont été vendues pendant six années. — Leurs prix, d'après la force, francs 500 — jusqu'à francs 800 — franco à la frontière française.  
 Pour des renseignements, s'adresser à  
**Maurice Weil jeune, fabricant de machines,**  
 Vienne (Autriche), Franzensbrückensirasse, 18

**LA VELOUTINE**  
 EST UNE  
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
 Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
 Certifié par l'imprimeur sousigné.